

9^{ème} Séminaire international du CADTM sur la dette et les droits humains

« Dette et droits humains : quelles obligations pour les Etats créanciers et les Institutions financières internationales ?

Intervention de Madame Olga ZRIHEN

Vendredi 26 novembre 2010 - Sénat de Belgique

Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Permettez-moi tout d'abord de vous **accueillir chaleureusement** au sein de cette enceinte parlementaire.

Pour certains d'entre vous, et ce depuis quelques années, il s'agit d'un **rendez-vous** devenu **familier**. Votre présence aujourd'hui si nombreuse atteste - une nouvelle fois - de **l'importance** que revêt encore et toujours la **problématique de la dette des pays en développement**.

Le combat associatif et politique qui est mené pour la levée de toutes les dettes subies injustement par nombre de pays tiers nécessite une attention de tous les instants ainsi qu'une volonté à chaque fois réitérée ! Ce présent colloque s'inscrit plus que jamais dans cette perspective.

Pour ma part, en tant que femme politique tout en me référant aux textes législatifs ciblés sur la thématique de la dette, je crois pouvoir affirmer que les diverses assemblées parlementaires - du moins, celles au sein desquelles j'ai eu l'occasion de siéger - ont progressivement cultivé une certaine sensibilité et approche volontariste quant à la question de la dette des pays pauvres.

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

A l'entame de cette journée de réflexion, et en guise d'introduction à celle-ci, je souhaiterais également vous faire part de **quelques éléments** qui initieront peut-être de futurs débats.

Il convient essentiellement de trouver une **solution durable** à la problématique de la dette des pays pauvres - solution qui, par ailleurs, doit **prioritairement s'attaquer aux causes** de celle-ci.

Ce d'autant plus que, malgré la réalisation de certaines politiques volontaristes en la matière, le **niveau d'endettement continue d'augmenter**. Selon plusieurs analystes spécialisés, le stock de la dette des pays en développement dépassait en 2008 les 2.800 milliards \$ (capital et intérêt) alors que les intérêts augmentaient plus vite que la dette !

Pour tendre vers une moralisation de la dette,
nous devons :

- D'une part, **travailler sur le financement responsable** établissant **un cadre de responsabilité partagée** entre créanciers et débiteurs en s'attaquant à la problématique de la dette dans toutes ses dimensions (légitimité de la dette, coresponsabilité des créanciers, *soutenabilité* mettant en exergue et priorité les besoins de développement, etc.), de l'origine de la dette jusqu'à l'émergence d'une solution durable et juste, initiatrice de relations plus équitables dans un monde et une économie globalisée ;
- D'autre part, **adapter les mécanismes de gestion de la dette à la nature même de celle-ci**. La crise de la dette a été générée par la **vulnérabilité des pays en développement** et leur dépendance. Car outre leur **dépendance** à une **exportation de matières premières dont la fluctuation des prix les rend très vulnérables**, les pays pauvres endettés **dépendent** également de l'aide et des **prêts extérieurs** en échange de l'application de programmes d'ajustement structurel qui ont, au fil des années, détricoté les systèmes de protection sociale, de santé, d'éducation, ou autres secteurs essentiels au développement.

Il est avéré, au regard des résultats mitigés - pour ne pas dire désastreux - issus de l'application de plans

d'ajustement structurel ou autres conditionnalités imposées au développement des pays endettés, que les **institutions financières internationales** sont elles aussi porteuse d'une **dette - morale** celle-là !

En effet, pour **lutter** contre la problématique de la dette les **institutions financières internationales** - le FMI en tête - ont mis sur pied un certain **cadre de soutenabilité** de la dette. Mais ce cadre imposé l'a **uniquement** été sur base de paramètres **macroéconomiques** ignorant les critères sociaux ou de développement humain.

Rappelons-nous simplement que les **Nations Unies** ont défini la **soutenabilité de toute dette d'après la capacité d'un pays à financer des Objectifs du Millénaire pour le Développement** (OMD). A l'heure actuelle, ce n'est pourtant pas cette théorie onusienne qui prévaut au cœur du **pragmatisme économique et financier mondial** puisque les pays débiteurs doivent toujours **donner la priorité au remboursement de la dette sur les dépenses sociales** nécessaires à leur développement.

De toute évidence, l'emploi de **critères** strictement **macroéconomiques**, indépendamment du fait que la dette soit susceptible d'être remboursée ou non, conjugué au caractère **obligatoire** de sa **soutenabilité** ainsi qu'à l'ignorance portée à d'autres considérations telles l'origine ou la légitimité de la dette, n'a eu pour conséquences que **d'affaiblir tant financièrement** (ou économiquement) **que**

socialement les pays débiteurs. Ceux-ci, par les injonctions des institutions financières internationales, n'ont pu garantir leur développement durable via une politique volontariste étatique dans les domaines d'actions satisfaisant prioritairement aux besoins essentiels du développement.

Une **autre piste de réflexion** porte sur la **nature même des créanciers** tant à l'échelle bilatérale que multilatérale.

- Au niveau **bilatéral**, force est de constater qu'un nouveau contexte est apparu : certains **pays émergents** sont en effet eux-mêmes de nouveaux prêteurs ! Ceux-ci rentrent dès lors en concurrence avec les créanciers traditionnels. Un nouveau rapport de force a donc émergé dans les cénacles internationaux, ce qui permet notamment aux Etats débiteurs d'avoir le **choix de leurs créanciers**. Bien que cette nouvelle donne financière internationale mette parfois à mal le respect de normes environnementales et sociales - qu'il convient pourtant d'intégrer comme clause centrale dans le développement, elle met surtout **en évidence le besoin de passer à une approche qui tienne compte de toutes les dimensions du problème de la dette !**
- Un élément essentiel dans le débat sur la dette concerne également **l'absence d'un cadre multilatéral** adéquat pour la résolution de cette problématique. En effet, les **instances qui en**

jugent sont constituées et gouvernées par des pays qui sont en même temps **juge et partie**. Je me réfère ainsi par exemple au « *Club de Paris* » - cartel des principaux créanciers bilatéraux occidentaux.

Par l'arrivée de nouveaux créanciers « émergents », **il est maintenant plus que jamais nécessaire de mettre sur pied un cadre multilatéral neutre et transparent dans lequel les débiteurs et les créanciers sont mis sur un même pied d'égalité**, sous le principe de la coresponsabilité.

Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Cette journée de réflexion abordera plusieurs questions permettant de faire un état des lieux de la situation de la dette des pays en développement et des solutions qui doivent y être apportées en vue de son annulation ou, dans une moindre mesure, son allégement.

Dans le cadre de l'actuelle plénière seront abordés les thèmes de la « **Dette des pays en développement et son impact sur les droits humains** », la réalité de « **l'audit de la dette** » ainsi que « **son application en Belgique** ».

Quatre ateliers suivront cette plénière. Ils seront à chaque fois organisés en parallèle à deux horaires distincts.

Les deux premiers porteront sur « **les poursuites envisageables des institutions financières internationales en justice** » et sur « **l'éventualité d'une déclaration unilatérale de nullité d'une dette publique** ».

Ils seront suivis en seconde partie de l'après-midi par deux nouveaux ateliers, l'un portant sur « **les fonds voutours, leurs mécanismes ainsi que les moyens de les contrer** », l'autre se consacrant aux « **obligations de la Banque européenne d'investissement en matière de respect des droits humains** ».

Enfin, en **conclusion** de ces ateliers de travail, nous nous regrouperons à nouveau dans cette salle afin de partager et synthétiser au mieux les réflexions et analyses qui auront été développées pour chacune des thématiques mentionnées.

Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Permettez-moi d'ores et déjà de vous souhaiter une journée constructive en réflexions et enseignements !

Je vous remercie.